

Prescriptions suisses pour la qualité des légumes



Chicorée rouge

Cichorium intybus L. partim

Exigences minimales

- propre
- sans terre (sauf les pommes et les racines non lavées)
- typique de la variété
- saine
- d'aspect frais
- normalement développé et à un stade de maturité conforme à la saison
- de couleur répondant à la variété et à l'époque de récolte
- exempte d'humidité extérieure excessive, égoutté à l'état lavé
- exempte d'odeur et de saveur étrangère
- exempte de trace de gel ou dégât dus au mauvais temps
- exempte de parasite et d'attaque de parasites
- exempte de meurtrissure ou lésion de tout genre
- exempte de pourriture

Dispositions spéciales

- non montée
- feuilles fraîches, tendres, rouge-blanches, un peu de vert accepté
- avec côte blanche
- tête pommée
- feuilles serrées
- tête lâche tolérée

Pour la production 4e gamme

Longueur maximale de la tige: 1/3 du diamètre

Calibre

Poids par pièce: 100 - 600 g

<u>Issu de la culture biologique</u> Poids par pièce: 100 – 600 g

Pour la production 4e gamme

Poids minimal par pièce : 300 g, pas de limite maximale

Homogénéité

Le calibrage des produits d'un même lot doit être homogène pour ne pas pénaliser l'impression générale.

Tolérances

La tolérance de qualité et de calibre est cumulée à 10% en pièces ou poids.



Prescriptions suisses pour la qualité des légumes



Identification

- Désignation (à partir du premier échelon commercial)
- Nom et adresse du producteur ou du conditionneur ou du détaillant ou de l'importateur
- Pays producteur
- Méthode de production lorsque le produit provient de cultures 'hors-sol' ou de cultures 'sous serre'

Exigences supplémentaires pour la marchandise préemballée (non-transformée):

- Poids de l'unité de vente
- Prix de base par kilogramme
- Prix de vente de l'unité

Pour les légumes distingués par un label ou une marque les exigences des règlements et/ou ordonnances doivent être respectées.